

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

-----



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 25/186/F**

**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025**

**OBJET :** FINANCES

Exercice 2025 - Budget annexe de la Cuisine Municipale, Décision modificative budgétaire n° 2.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 novembre 2025 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents** : Jean-Claude TAFANI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Jean-Claude TAFANI à Jean-Christophe ANGELINI ; Claire ROCCA SERRA à Jeanne STROMBONI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Georges MELA à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 4<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Budget Primitif 2025 a été adopté le 13 janvier 2025, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2025 et la fin de l'exercice comptable.

Les principales modifications proposées pour le budget annexe sont les suivantes :

### **BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE MUNICIPALE**

#### **Section de fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64111 « Rémunération principale » est débité de la somme de 56 000,00 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2025 (voté + DM)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111- Rémunération principale	320 000,00 €	- 56 000,00 €	264 000,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>- 56 000,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025 (voté + DM)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	374 700,00 €	- 56 000,00 €	318 700,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>- 56 000,00 €</b>	

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 74 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64111 « Rémunération principale » est débité de la somme de 56 000,00 €.

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2025 (voté + DM)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
74 - Dotations et participations	74741 - Communes membres du GFP	991 000,00 €	- 56 000,00 €	935 000,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>- 56 000,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025 (voté + DM)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
74 - Dotations et participations	991 000,00 €	-56 000,00 €	935 000,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>- 56 000,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de la Cuisine Municipale.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025 adopté le 13 janvier 2025,

Vu les précédentes décisions modificatives budgétaire,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 du budget annexe de la Cuisine Municipale comme détaillée ci-dessous :

#### **Section de fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64111 « Rémunération principale » est débité de la somme de 56 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111- Rémunération principale	320 000,00 €	- 56 000,00 €	264 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			- 56 000,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
012 - Charges de personnel et frais assimilés	374 700,00 €	- 56 000,00 €	318 700,00 €
TOTAL MOUVEMENT		- 56 000,00 €	

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 74 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64111 « Rémunération principale » est débité de la somme de 56 000,00 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
74 - Dotations et participations	74741 - Communes membres du GFP	991 000,00 €	- 56 000,00 €	935 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			- 56 000,00 €	

Soit par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
74 - Dotations et participations	991 000,00 €	- 56 000,00 €	935 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		- 56 000,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de la Cuisine Municipale.

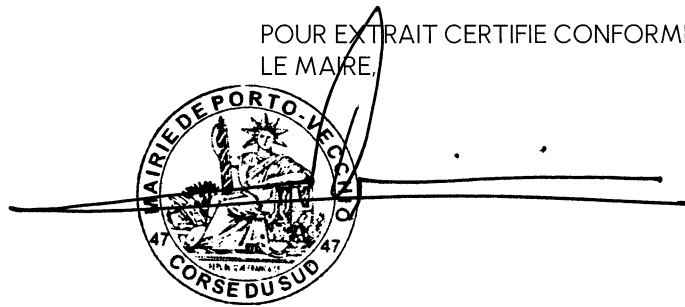
**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	6
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

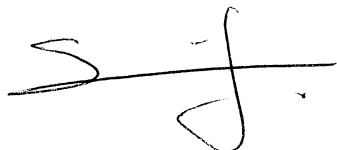
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

Grégory SUSINI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke that loops back down and to the left.